

Évaluation d'un collège doctoral  
(ou structure équivalente)

## COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
**VAGUE A**

Rapport publié le 29/05/2020

Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Président par intérim,  
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Bénédicte Céghy, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne

M. Christian AT, Université de Franche-Comté

**Experts :**  
Mme Mina BOUNOUA, Université Paris-Est  
Mme Mathilde GUERVILLE, Agrocampus Ouest  
Mme Muriel UMBHAUER, Sorbonne Université

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Joseph JEANFILS

**ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019  
ET D'UNE VISITE DU COLLÈGE EN OCTOBRE 2019**

## **PRÉSENTATION DU COLLÈGE DOCTORAL**

Créé en 2004 par les deux universités clermontoises, le Collège des Études doctorales (CED) est devenu en 2017 lors de la fusion des universités un service mutualisé de l'association Université Clermont Auvergne et Associés (UC2A), regroupant l'UCA (Université Clermont-Auvergne) et un certain nombre d'écoles et d'organismes (IRSTEA, VetAgroSup, INRA, CNRS, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF), École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM), CHU Clermont-Ferrand, Centre Jean Perrin, SIGMA Clermont, ESC Clermont, INSERM, IRD). Sous la tutelle de l'Université Clermont Auvergne, le collège doctoral, sous sa forme actuelle, est récent.

Créé également à cette date, le pôle Études Doctorales & HDR (sous l'autorité de la Direction de la Recherche et Valorisation) s'articule autour de l'activité du CED et des cinq ED (école doctorale) d'UCA. Il est chargé de la promotion et l'internationalisation du doctorat (110 accords bilatéraux et 90 programmes Erasmus proposés aux doctorants avec 50 pays) ainsi que l'offre de formation socio-professionnelle et du suivi des enquêtes d'insertion professionnelle des docteurs.

Pour sa part, le CED rassemble 5 ED multidisciplinaires (Sciences pour l'Ingénieur (SPI), Sciences économiques juridiques politiques et de gestion (SEJPG), Lettres sciences humaines et sociales (LSHS), Sciences fondamentales (SF), Sciences de la vie, agronomie, santé, environnement (SVAE)), rattachées à 38 UR (unités de recherche). Les 5 ED comptent 796 HDR (enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches) et 1001 doctorants, soit un taux d'encadrement moyen de l'ordre de 1,26 doctorants/HDR.

## **SYNTHESE DE L'ÉVALUATION**

### **APPRÉCIATION PAR DOMAINE**

- Positionnement institutionnel du collège**

Le CED est un service mutualisé de l'UC2A (soit l'UCA et les établissements associés, destiné à assurer la coordination territoriale dont le projet I-site CAP 20-25). Il s'appuie pour la gestion administrative sur le pôle des Études Doctorales & HDR directement rattaché à la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) qui anime cinq autres pôles. Les décisions de ce pôle sont à ce titre actuellement validées par le Conseil d'Administration de l'UCA et à partir de 2020 par celui de l'UC2A. Le CED est l'interlocuteur privilégié des établissements associés pour toute question relative aux études doctorales et tout partenariat et à ce titre, il est bien identifié par eux.

- Compétences et activités du collège doctoral**

Le CED est responsable de l'élaboration, de la mise en place et du suivi de : la formation socio-professionnelle des doctorants (élaboration du catalogue de formations transversales) et de la formation des encadrants ; des enquêtes et du suivi de l'insertion professionnelle ; de l'organisation d'événements impliquant l'ensemble des écoles doctorales ; la coordination des aides aux doctorants (aide à la mobilité, bourses, prix) ; l'harmonisation de l'organisation des études doctorales et du règlement intérieur avant son approbation par le Conseil Académique de l'UCA.

Le CED intervient pour toute problématique concernant le doctorat (mise en place d'une convention, texte réglementaire, gestion d'un événement). A ce titre, le CED a élaboré avec l'aide du Pôle Études Doctorales & HDR la charte du doctorat, et a développé une procédure de médiation (déclenchement de la procédure, composition de la commission et déroulement de la procédure). Il a proposé un modèle de convention de formation doctorale (effective depuis septembre 2018) et une trame de portfolio (présenté au comité de suivi de thèse depuis 2017 et remis au secrétariat des ED pour obtenir l'autorisation de soutenir) que chaque ED peut adapter en fonction de ses spécificités. En partenariat avec la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, le CED a élaboré un modèle de règlement intérieur des ED. Avec le Pôle Études Doctorales & HDR, le CED a élaboré des modèles de convention de cotutelle internationale de thèse et de codirection de thèse, de convention de financement, des modèles du procès-verbal et de rapport de soutenance correspondant à l'arrêté du 25 mai 2016, bien qu'il ne soit pas explicite que les ED ont approuvé ces prérogatives.

Dans le cadre des deux appels à projet « Aires culturelles » (4k€) et « Mobilité des doctorants en cotutelle internationale » (18 k€), destinés respectivement à financer des séjours de recherche à l'étranger de courte durée (de 3 à 12 semaines) et la mobilité des doctorants en cotutelle, le CED sélectionne et propose les candidats à la Commission Recherche de l'UCA.

Sous la tutelle de l'UCA et avec la collaboration de plusieurs services et instances, le CED travaille à harmoniser les procédures (recrutement, suivi de thèse, taux d'encadrement, co-encadrement, conditions de soutenance, langue de soutenance, composition du jury, langue de rédaction du manuscrit de thèse) tout en laissant les ED fixer leurs propres pratiques sans qu'il ne soit possible de connaître la limite des libertés accordées aux directions des différentes ED.

#### • **Organisation, fonctionnement et pilotage du collège**

Dans sa composition actuelle, le Conseil du CED est composé des cinq directeurs des ED, et la direction est tournante entre eux (la direction de l'ED est cumulée à la direction du CED pendant 2 ans). Le conseil se réunit mensuellement pour aborder toutes les questions liées à la formation, la valorisation du doctorat, l'organisation d'événements et au budget. Le Bureau du CED est composé des directions des écoles doctorales et de la responsable du pôle ED-HDR et invite le Directeur de la Recherche et de la Valorisation, le Chef du service Espace Doctoral et HDR et la gestionnaire du CED.

Cette organisation différenciant le volet stratégique du volet opérationnel est appelée à être remplacée comme explicité dans le projet notamment concernant la direction du CED qui sera dissociée de la direction des écoles doctorales.

L'équipe administrative se compose de 9 agents. Pour chacune des 5 ED, une gestionnaire (catégorie C) assure le suivi administratif de chaque doctorant de l'inscription (pédagogique et administrative) jusqu'à la soutenance et gère les modules de formation. Une gestionnaire du CED est chargée de l'animation et de la coordination de l'activité liée au CED. La responsable du service Espace doctoral & HDR se charge de la gestion de l'équipe et s'occupe des candidatures à l'HDR pour l'ensemble des écoles doctorales. La responsable du pôle ED-HDR est chargée de la promotion et de l'internationalisation du doctorat. Un poste est à pourvoir en charge de la formation socio-professionnelle et du suivi de l'insertion professionnelle. L'effectif en personnel de soutien administratif du Pôle Études Doctorales et HDR permet de couvrir *a minima* les besoins. Cette situation très tendue à ce niveau fragilise le fonctionnement global des activités du CED.

Le budget 2018-2019 du Collège est d'environ 212 000 € dont 160 000 € octroyés par l'UCA pour son fonctionnement (formation, aides à la soutenance) et 18 000€ pour la mobilité des doctorants en cotutelle internationale et 4 000 € pour les Aires Culturelles. Clermont Auvergne Métropole contribue également à hauteur de 30 000 € par an environ pour soutenir les doctorants en fin de thèse ayant des difficultés financières.

La répartition du budget montre un engagement fort aux formations (51 600 €) et aux soutenances (67 000 €), un budget correct pour la promotion du doctorat (25 400 €) et à la mobilité (56 000 €) et un budget assez faible pour les personnels contractuels (6 600 €) et le fonctionnement du CED (4 900 €). Toutefois le CED n'élabore pas la clé de répartition des contrats doctoraux, tâche dévolue à l'UCA. Les ED, quelle que soit leur taille, bénéficient d'un budget de même montant. Il n'est pas inclus dans le budget du CED.

## AUTOÉVALUATION

L'auto-évaluation a été menée par les directeurs des écoles doctorales, la cheffe du pôle Études Doctorales et HDR, la directrice de la Direction de la Recherche et Valorisation et la gestionnaire du CED. Les forces, faiblesses ainsi que les opportunités et les risques en matière de formation et d'insertion professionnelle, de positionnement du Collège au sein du site clermontois mais également au niveau national et international ont bien été identifiés. Cette auto-évaluation a partiellement nourri le projet du CED qui se caractérise essentiellement par la volonté des établissements associés d'augmenter l'attractivité des ED au niveau international. Le dossier ne mentionne pas si cette analyse a fait l'objet d'un débat au niveau de l'établissement.

## PROJET

Le CED ambitionne en 2020 d'assoir son positionnement comme service mutualisé au sein de l'UCA-Cible. Il aspire à être l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relevant du doctorat.

Le CED continuera d'organiser l'offre de formation transversale, de suivre l'insertion professionnelle et l'internationalisation du doctorat, avec comme défi d'augmenter la part de ses ressources propres. Il se fixe en particulier comme objectifs :

- Le renforcement de l'offre de formation socio-professionnelle et d'ouverture en direction du monde via la participation d'intervenants extérieurs issus du monde de l'entreprise et la mise en place de modules socio-professionnels en anglais ;
- Le développement des relations avec d'autres Collèges doctoraux en France et à l'étranger ;
- La construction d'un parcours individuel annuel de formation du doctorant incluant la mise en place d'une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique ;
- L'amélioration de l'encadrement et la passation de l'HDR par la formation et l'instauration d'un référent pour les candidats.

Les actions programmées du CED envers les doctorants concernent :

- l'amélioration du taux de réponse à la prochaine enquête sur le devenir des docteurs de 2017, et la publication du résultat des enquêtes d'insertion professionnelle à partir de 2020 ;
- la diminution de la durée des thèses par l'instauration d'un tuteur pour les doctorants en plus du directeur de thèse ;
- la mise en place d'un module d'information et de formation sur les carrières des chercheurs ;
- l'amélioration du pourcentage d'insertion professionnelle déjà très correct.

Toutefois, il est à noter que la direction et la composition du CED sont sur le point de changer et que le CED devra trouver sa place à l'intérieur de l'UCA après modification de son statut en 2020 pour intégrer l'INP regroupant les écoles d'ingénieurs (SIGMA Clermont, ISIMA et Polytech Clermont-Ferrand), d'autres grandes

écoles, des organismes de recherche, des établissements de soins, le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales).

L'Université cible (UCA-cible) sera organisée en 5 instituts, chacun comprenant une école doctorale. Le CED devra également se positionner clairement au regard de l'I-SITE CAP 20-25.

Dans cette perspective, le nombre de sollicitations auquel le CED sera soumis devrait augmenter, bien qu'il semble que son rôle et ses prérogatives demeurent intacts.

Le CED souhaite continuer sa collaboration avec le collège doctoral de Lyon pour l'organisation des Doctoriales® et toute autre manifestation liée à la valorisation du doctorat, développer des collaborations avec les pays limitrophes pour augmenter le taux de doctorants étrangers à travers des partenariats avec des universités européennes en s'aidant des collaborations existantes entre les laboratoires de recherche (6 % des doctorants sont originaires des pays européens en 2019) sans pour autant négliger les USA, le Canada et le Japon.

Plus précisément, le CED a renforcé son internationalisation par le dépôt d'un projet en commun avec la ComUE de Lyon pour participer à des salons de recrutement de doctorants à Londres et à New York en 2019, à Stuttgart et Munich en 2020 et à 2 salons aux Pays-Bas en 2021. Le CED prévoit également une participation à certaines rencontres Campus France.

L'amélioration de l'accueil des doctorants étrangers conduira le CED à s'appuyer sur le centre de services EURAXESS Auvergne.

Le CED verra sa composition modifiée suite à l'adoption de nouveaux statuts approuvés par le Conseil d'Administration de l'UCA, le 5 avril 2019, prévoyant que le Directeur du CED est nommé par le Président de l'UCA, sur proposition du conseil du CED validée par le Conseil Académique plénier de l'UCA, après appel à candidatures parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires d'une HDR. Le Directeur sera nommé pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; son mandat sera renouvelable une fois. Ces changements prendront effet en janvier 2021 et il n'est pas précisé si l'équipe actuelle et le directeur resteront les mêmes entre janvier 2020 et janvier 2021. Le Conseil fonctionnera avec le nouveau règlement intérieur voté en 2019 et un Conseil élargi comportant des membres de droit (Président de l'UCA ou son représentant ; représentant des établissements membres de l'association UC2A, désigné par le Conseil des établissements associés ; directeurs de chacune des Écoles Doctorales, ou leur représentant ; directeur du CED, s'il n'appartient pas à la catégorie précédente), des membres élus (2 représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs, dont un professeur des universités ou équivalent et un maître de conférences HDR ou équivalent ; deux représentants des doctorants) ; des membres invités (un représentant de la Ville de Clermont-Ferrand ; de Clermont Auvergne Métropole ; le Directeur de la Recherche et de la Valorisation de l'UCA, ou son représentant ; le Chef du Pôle Études doctorales et HDR, ou son représentant ; le Gestionnaire du CED).

Toutefois, le CED n'interviendra pas dans l'établissement de la nouvelle clé de répartition proposée en 2021 par l'UCA. En réponse à cette question aussi bien la présidence de UCA que la direction du CED ont avancé qu'une réflexion sera menée concernant ce sujet.

## APPRÉCIATION GLOBALE

Dans un contexte de changements institutionnels passés et futurs importants (fusion, restructuration en cinq instituts auxquelles seront adossées les cinq ED existantes, I-SITE CAP 20-25, reconnaissance et partenariats avec des établissements au statut différent : EPST, ESC, École Nationale Supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, École supérieure d'art de Clermont-Ferrand, établissements de soins), le CED a su devenir une instance de dialogue et d'harmonisation efficace entre les ED, les collectivités locales, territoriales et régionales, et l'UCA et ses partenaires. Peu identifié par les doctorants, il est cependant bien reconnu par ses

interlocuteurs institutionnels, en particulier les collectivités territoriales locales, dont certains lui confient l'attribution de subventions aux doctorants, des manifestations clés de la formation doctorale et les rapports avec des établissements scolaires.

Le CED présente un projet ambitieux, fondé sur l'internationalisation et la professionnalisation du doctorat. Ce projet sera d'autant plus exécutable que les partenaires institutionnels du CED en auront une appropriation similaire et œuvreront de concert. La formation doctorale est un enjeu majeur dont le CED doit continuer de se saisir en accroissant sa visibilité, en premier lieu auprès des doctorants et en conservant, sinon en augmentant ses moyens tant en personnels que financiers.

- **Points forts**

- L'harmonisation des procédures doctorales et des pratiques entre les différentes écoles doctorales en particulier en contribuant au raccourcissement de la durée des thèses ;
- Les partenariats de qualité et pérennes avec les collectivités locales et régionales ;
- Une offre de formations transversales de qualité et diversifiée ;
- La mise en place du guichet unique et le portage administratif respectueux des spécificités disciplinaires ;
- Un projet clair et ambitieux.

- **Points faibles**

- La faiblesse des moyens humains au regard de l'ensemble des missions confiées au CED ;
- Un conseil de CED manquant de représentativité dans sa composition par l'absence de représentant des doctorants ;
- Un manque de visibilité auprès des doctorants ;
- L'articulation et les rôles respectifs du CED et du Pôle des Études Doctorales parfois peu compréhensibles.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DU COLLÈGE

Le CED doit se positionner dès maintenant dans l'UC2A comme un interlocuteur clé en matière d'études doctorales. Il doit clarifier ses prises de décision et préciser la chaîne de commandement. Il doit également renforcer sa visibilité et donc, sa communication auprès de tous ses partenaires et s'assurer que tous s'approprient son projet. Il doit développer l'implication et la représentation des doctorants.

### A L'ATTENTION DU/DES ÉTABLISSEMENT(S)

Les missions du CED souffrent d'un manque de clarté. Son rôle dans l'internationalisation des études doctorales mérite d'être renforcé au vu du projet présenté. Il convient au minimum de maintenir sinon d'ajuster ses moyens administratifs aux nombreuses missions qui lui sont conférées actuellement et d'anticiper un renforcement au vu de l'accroissement d'activité décrite dans le projet ou, à défaut, de rajuster le périmètre des missions. Cette dernière solution serait dommageable dans le contexte régional des études doctorales dont il est un acteur clé.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

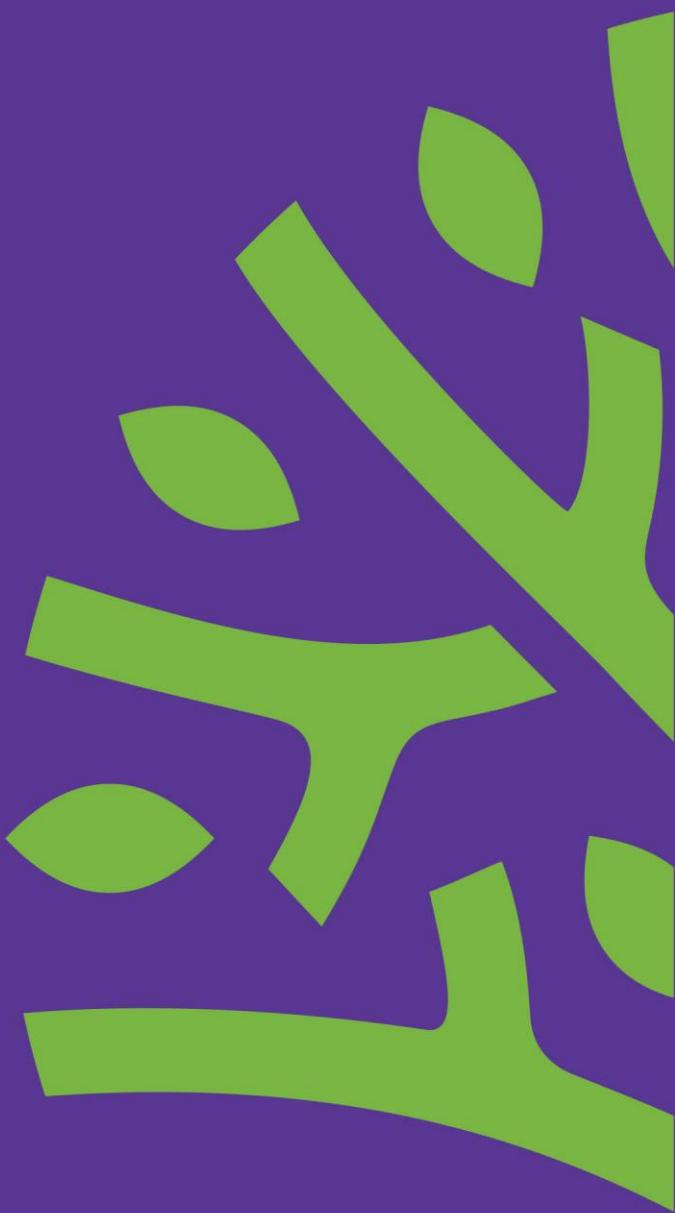
**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr) Hcéres



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du département des formations  
HCERES

Clermont-Ferrand, le 10 février 2020

Réf : MB/PH/ n°2020- 17

Objet : Observation de portée générale sur le rapport d'évaluation DEF-PED210019647 - Collège des écoles doctorales d'Auvergne de l'université Clermont Auvergne - 0632035V

Monsieur le Directeur,

Nous tenons tout d'abord à remercier le Comité d'évaluation pour le travail important qui a été effectué et amont et durant cette visite sur site

Nous nous réjouissons que la qualité et le dynamisme de ce Service aient été reconnues, et l'Université accompagnera bien sur le Collège, notamment sur le volet ressources humaines, afin de tirer le meilleur parti des recommandations qui lui ont été faites, en particulier dans la mise en place de son Projet 2021-2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD